

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 16 mars 2012 portant fin de fonctions dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé**

NOR : ETSN1230145A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;  
Vu l'arrêté du 28 août 2008 portant nomination de Mme Élisabeth FERY-LEMONNIER dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 ;  
Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant renouvellement de fonctions de Mme Élisabeth FERY-LEMONNIER dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;  
Vu la lettre de démission de Mme Élisabeth FERY-LEMONNIER en date du 24 février 2012,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, aux fonctions de Mme Élisabeth FERY-LEMONNIER dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé.

#### Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 mars 2012.

*Le ministre du travail,  
de l'emploi et de la santé,*  
XAVIER BERTRAND